

Gouvernance de l'ED 481



Actualités : Elections partielles de représentants des doctorants au conseil de l'ED le 7 décembre 2020 pour les sièges devenus vacants

↓ Règlement intérieur

adopté en conseil de l'ED du 17/01/20

L'ED 481 SSH est dirigée par deux directeurs issus des collèges SSH et EEI. Ils sont assistés d'un bureau, d'une commission pédagogique et d'un conseil. La composition et les missions des différentes instances de l'ED sont précisées dans le règlement intérieur.

Il comporte 26 membres :

- * 16 membres représentant l'université, la direction de l'ED, les unités de recherche et les personnels BIATSS :
 - le président de l'UPPA
 - le (la) VP Recherche
 - le directeur et le directeur adjoint de l'ED,
 - 5 enseignants-chercheurs et chercheurs des équipes de recherche des secteurs LLSHS
 - 5 enseignants-chercheurs et chercheurs des équipes de recherche des secteurs DEG
 - 2 représentants des personnels BIATSS des unités de recherche et de la BU,
- * 5 représentants des doctorants des différentes disciplines et collèges,
- * 5 personnalités extérieures, dont 1 représentant des universités partenaires transfrontalières (UPV-EHU ou UNIZAR ou UPN) et 4 représentants des secteurs administratifs, culturels et socio-économiques.
- * politique de choix des doctorants;

- * attribution des financements notamment les allocations de recherche;
- * ouverture européenne et internationale en particulier par la promotion des cotutelles internationales de thèse;
- * respect de la charte des thèses;
- * définition des formations utiles aux projets de recherche des doctorants et à leurs projets professionnels ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie;
- * définition d'un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs et suivi de cette insertion professionnelle;
- * actions de coopération avec les mondes industriel, socio-économique et culturel pour favoriser le développement des politiques d'innovation et le recrutement des docteurs.